UE – Conflits d’intérêts au sein de l’AESA

Par

Publié le 09/06/2011

L’Observatoire de l’Europe des entreprises (Corporate Europe Observatory, CEO [1] vient de dénoncer un nouveau conflit d’intérêt au sein du conseil d’administration de l’Autorité européenne de sécurité alimentaire (AESA, ou EFSA en anglais). Le CEO a adressé en conséquence une lettre à la directrice de l’AESA, Catherine Geslain-Lanéelle, et au commissaire européen en charge de la santé et des consommateurs (DG Sanco), John Dalli. Ces conflits d’intérêts nuisent grandement à l’objectivité des avis émis par cette agence.
Les personnes visées par le CEO sont l’allemand Matthias Horst, directeur général du lobby de l’industrie agroalimentaire allemand BVE ; le tchèque Jiri Ruprich, membre de la fondation Danone, ce qui n’est pas mentionné sur sa fiche disponible sur Internet [2] ; le belge Piet Vanthemsche, ex-directeur de l’Afsca (agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire) et membre du COPA, le lobby européen des agriculteurs ; et le slovaque Milan Kovac, dirigeant de l’International Life Science Institute Europe (ILSI), une organisation regroupant la plupart des groupes agrochimiques actifs dans les OGM. Récemment, José Bové avait dénoncé la présence au sein de l’AESA d’un autre membre de l’ILSI, Diána Bánáti.

Pour la Commission européenne, *« la présence de représentants de l’industrie au sein du conseil d’administration de l’EFSA est normale, car elle est prévue dans les statuts. Le conseil d’administration doit représenter toute la chaîne alimentaire »*. S’il peut être en effet pertinent de consulter l’industrie, au même titre que la société civile et les syndicats agricoles, ce n’est pas le cas lorsque l’objectif est de fournir un avis scientifique, comme au sein de l’AESA. Il serait sans doute préférable d’ouvrir l’AESA à un panel divers de disciplines scientifiques *ad hoc*... De plus, aucun membre d’organisation de défense de l’environnement, aucun représentant de l’agriculture paysanne ou familiale n’est présent à l’AESA, ce qui invalide l’argumentation de la Commission. Ces personnes sont membres du conseil d’administration de l’EFSA non pas du fait de leur appartenance à des lobbys industriels mais pour participer ou avoir participé à des instances nationales liées à l’évaluation des risques... Autrement dit, la confusion entre l’industrie et les pouvoirs publics était déjà à l’œuvre dans leurs précédentes fonctions.

---

[1] groupe de réflexion qui milite pour la transparence au sein des institutions européennes

[2] http://www.efsa.europa.eu/fr/mbmemb...